



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 80953

### Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème posé par l'évolution des crédits consacrés à l'enseignement agricole. En effet, la baisse annoncée de 3 % des crédits pour 2006 place les lycées agricoles dans une impasse budgétaire... Notre système d'enseignement agricole est considéré comme exemplaire dans l'Europe entière et permet au secteur agricole de disposer des compétences indispensables pour l'adaptation aux évolutions technologiques et sanitaires. Dans un milieu rural où les activités économiques sont rares et peu diversifiées l'originalité de cet enseignement permet une insertion des jeunes, souvent rebutés par l'enseignement général théorique. Un abandon de l'enseignement agricole fragiliserait encore l'économie des zones rurales, où les emplois sont précaires. Il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement sur l'avenir de cette filière de formation.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche veille à une utilisation optimale des moyens mis à la disposition de l'enseignement agricole. Il s'assure également de l'équité de traitement entre l'ensemble des composantes de l'enseignement agricole, tant privé (temps plein et rythme approprié) que public. Le contexte budgétaire national contraint amène naturellement à établir des priorités et à faire des choix. L'engagement prioritaire est d'assurer les enseignements obligatoires. Les nouveaux outils de gestion mis en place pour répartir les moyens entre les régions et entre les établissements sont un gage de transparence et d'équité. La rentrée scolaire 2006 est préparée dans la perspective de maintenir la dynamique et la qualité de l'enseignement agricole. Les opérations de détermination des structures pédagogiques, pour la première fois partiellement déconcentrées au niveau des directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF), se traduisent par des fermetures, mais aussi des ouvertures de classes. Le ministère de l'agriculture et de la pêche privilégie en particulier le maintien des classes de quatrième et troisième compte tenu de leur importance pour l'insertion de jeunes en difficulté dans les filières traditionnelles. La dotation globale horaire (DGH) attribuée à la rentrée scolaire 2006 permettra de couvrir l'intégralité des enseignements obligatoires dans les classes arrêtées par le ministère, ou par les DRAF dans les régions totalement déconcentrées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80953

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 décembre 2005, page 11411

**Réponse publiée le** : 7 mars 2006, page 2401